

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DES AERONEFS

Aérodrome de

LES MUREAUX

BRAC/NMS

Mat 1976
S.T.B.A./E.G.U./108/B

Approuvé le
03 septembre 1982

Echelle: 1/10 000

INDICATIONS GENERALES SUR LA NATURE ET LA SIGNIFICATION DU PLAN

1 - HYPOTHESES DE BASE

- L'aérodrome est supposé réalisé suivant les dispositions figurant au plan
- Le trafic est celui escompté à long terme, soit environ:

Aviation générale 80 000 mv's/an
Aviation militaire 20 000 " "

- Les avions et les moteurs sont de types connus ou actuellement projetés
- Les trajectoires des avions suivent les procédures actuellement prévues
- Les conditions atmosphériques sont standard et le vent nul

2 - METHODE DE CALCUL ET RESULTATS

- Elle est basée sur la détermination, en chaque point du sol environnant l'aérodrome, d'un "indice isosophrigue" N représentant le niveau d'exposition totale au bruit des avions. La valeur de N et, par conséquent, la gêne, décroissent de façon continue lorsqu'on s'éloigne de l'aérodrome.
- L'environnement est partagé en quatre zones d'exposition décroissante au bruit :

- zone "B" où N est compris entre 89 et 96
- zone "C" où N est compris entre 84 et 89
- extérieur de la zone "C" où N est inférieur à 84 et continue à décroître

3 - SIGNIFICATION DU PLAN

En raison des incertitudes sur diverses hypothèses, des variations dans les conditions de propagation et de réception du son et des approximations inévitables dans une méthode de calcul intégrant des sons de nature très variée, le zonage ainsi déterminé est APPROXIMATIF.

Cette approximation est traduite par des grises représentant des incertitudes sur les limites des différentes zones.

Le présent document est essentiellement destiné à faciliter la tâche des Services Organismes et Collectivités chargés d'appliquer la directive d'aménagement national approuvée par décret du 22 Septembre 1977 relative à la construction dans les zones de bruit des aérodromes